



Paris le 11 avril 2011

Monsieur,

Dans un courriel adressé à tous les agents du CPT de la MAXE, vous qualifiez d'acte « *inacceptable* », je cite, l'action de trois représentants syndicaux qui aurait consisté à déclencher volontairement une tranche en service lors du mouvement social du 07 avril 2011. Vous qualifiez ce geste « *d'irresponsable* » et menacez de donner des suites à cette action.

Nous tenions à vous rappeler que cette journée d'action faisait suite au projet de nos employeurs de remettre en cause le tarif agent. Que, ce que certain appellent un avantage fait en réalité partie de notre rémunération.

Les agents qui sont entrés dans l'action le 07 avril n'ont fait que défendre leur pouvoir d'achat et celui de tous les agents des IEG, déjà en baisse depuis des années.

Aujourd'hui, si des collègues, représentants du personnel en viennent à bloquer ou déclencher des tranches ce n'est pas par plaisir mais pour répondre à une attaque « *inacceptable* » et « *irresponsable* » des employeurs.

Le droit de grève est déjà réduit dans nos centrales avec la note Bénat et nos directions tentent sans cesse de le réduire un peu plus ce qui génère des situations de plus en plus tendues en période de conflit social.

La fédération SUD ENERGIE soutient les représentants syndicaux du CPT de la MAXE qui ont agi pour défendre un acquis social de tous les salariés de la branche (salariés dont vous faites parti) et sera à leurs côtés si vous deviez mettre vos menaces à exécution.

Pour la fédération des syndicats SUD ENERGIE  
Bruno Bernard